

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 21 mars 2017 à 18 heures -

**Présents** : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, SALLE Joël, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, COPPENS Jean-Marc, Adjointes Mesdames et Messieurs BRUNEVALL Rémy, LECOINTRE Philippe, DUMONTIER Philippe, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, LEVACHER Marianne, DUBOS Claude, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CABIN Philippe, LUYPART Jean-Louis, TORRES Virginie, LE PAH Martine, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme GABEL Pasquine (pouvoir à Mme D. CHAUVEL), Mme BARCQ Béatrice (pouvoir à Mme C. GROUT-LIMARE), M. PLESSIS Hervé (pouvoir à M. H. MOUQUET), M. WILLIG William (pouvoir à M. A. POILVE), M. DISTANTE Raphaël (pouvoir à M. P. LASSERON), Mme ERYUZ Corinne

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur COPPENS Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.

### **Délibération n° 2017-03-21/12 : Opposition au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

### **Délibération n° 2017-03-21/13 : Annulation délibération cession d'une partie de la parcelle AI 684 au bailleur social SODINEUF Habitat Normand**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2015-11-20/63 du 20 novembre 2015, acceptant de céder une partie de la parcelle AI 684 au promoteur social SODINEUF Habitat Normand.

### **Délibération n° 2017-03-21/14 : Déclassement dans le domaine public – Partie de la parcelle AI 684**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de l'ancienne plaine non close aménagée en aire de football, d'une superficie représentant environ 8 500 m<sup>2</sup> de la parcelle AI 684, et approuve son déclassement du domaine public pour la faire entrer dans le domaine privé communal à la date du 21 mars 2017.

### **Délibération n° 2017-03-21/15 : Annulation délibération cession d'une partie du Cloître des Pénitents au Groupe Histoire & Patrimoine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2016-06-08/35 du 08 juin 2016 acceptant de céder une partie de la parcelle AK 430 au Groupe Histoire & Patrimoine.

### **Délibération n° 2017-03-21/16 : Déclassement d'un bien du domaine public – Cloître des Pénitents**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation de l'ancien corridor d'une superficie représentant environ 55 m<sup>2</sup> de la parcelle AK 589, et approuve son déclassement du domaine public pour la faire entrer dans le domaine privé communal à la date du 21 mars 2017.

### **Délibération n° 2017-03-21/17 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la FONDATION DU PATRIMOINE, de régler le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 230.00 €, et autorise Madame la Députée-Maire à signer le bulletin d'adhésion.

**Délibération n° 2017-03-21/18 : Indemnités de fonction des élus**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la référence de base de calcul des indemnités de fonction des élus sur l'indice brut terminal de la Fonction Publique, et conserve les pourcentages votés lors du conseil municipal du 17/04/2014.

Après quelques questions et informations diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 19 heures 20.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL